

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**COMMUNE DE PEYMEINADE**

Extrait du registre des Arrêtés du Maire

**Arrêté portant nomination des membres du Conseil Consultatif de la Vie Associative (CCVA)**

Le Maire de la ville de Peymeinade,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-28 et L2122-29,

Vu le JO-AN-4.3.1985 confirmant que le Conseil Municipal a l'initiative de mettre en place des Commissions extra-municipales ;

Vu le JO-AN-31.07.1989 indiquant que ces Commissions extra-municipales sont librement constituées par le Conseil Municipal qui détermine lui-même leur objet, leur composition et les conditions de leur fonctionnement et spécifiant qu'elles peuvent inclure des membres du Conseil Municipal mais aussi des personnes qualifiées extérieures ;

Vu le JO-AN-31.07.1989 précisant que ces Commissions extra-municipales sont des instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°151214-2 du Conseil Municipal de la Commune de Peymeinade en date du 14 décembre 2015 approuvant à l'unanimité la création d'un Conseil Consultatif de la Vie Associative (CCVA) placé sous la présidence du Maire et fixant sa composition à 14 membres désignés par arrêté du Maire dont le Maire, l'adjointe au Sport, l'adjointe aux Affaires Culturelles, l'adjoint aux Associations et 10 représentants du monde associatif ;

Vu la délibération n°160303-7 du Conseil Municipal de la Commune de Peymeinade en date du 3 mars 2016 approuvant le report de la délibération précédente et élargissant la composition du Conseil Consultatif de la Vie Associative, placé sous la présidence du Maire, à 19 membres désignés par arrêté du Maire dont l'élue(e) en charge du Sport, l'élue(e) en charge des Affaires Culturelles, l'élue(e) en charge des Associations et 15 membres maximum choisis parmi les président(e)s d'associations ou leurs représentant(e)s en fonction du rayonnement et de l'implication de ces associations ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Conseil Consultatif de la Vie Associative placé sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard DELHOMEZ :

- Madame Nathalie DEWEZ, Adjointe aux Affaires Scolaires, à la Jeunesse et au Sport
- Madame Marie-Claude RENARD, Adjointe aux Affaires Culturelles
- Monsieur Rolland MOLINES, Adjoint aux Associations, au Protocole, à la Défense et aux Anciens Combattants
  
- Madame Jocelyne BOYER, représentant l'association « Cercle Athlétique de Peymeinade Cyclisme »
- Monsieur Denis CHALUMEAU, représentant l'association « Anciens Combattants Peymeinade et Environs » (ACPE)
- Monsieur Michel COUEDEL, représentant l'association « Tennis Club de Peymeinade »
- Madame Gisèle GIRAUD, représentant l'association « Graines de Nénuphar »
- Monsieur Stéphane LABAT, représentant l'association « Cercle Athlétique de Peymeinade Football »
- Monsieur Richard LECOMTE, représentant l'association « Peymeinade Karaté Club »
- Monsieur René-Marc LEROLLE, représentant l'association « Comité des Fêtes de Peymeinade »
- Madame Dominique MARCHAND, représentant l'association « Enfants – Parents – Indépendants » (EPI)
- Madame Claire MOIGNO, représentant l'association « Ecole de théâtre Gérard Philipe »
- Monsieur Guy PALAZO, représentant l'association « Rencontres Activités Loisirs » (RAL)
- Madame Danielle RASO, représentant l'association « Peymeithon »
- Madame Alberte RAYBAUD, représentant l'association « L'Entraide »
- Monsieur Gilles RIEM, représentant l'association « Tribal Roch »
- Madame Sabine SIMON, représentant l'association « Tous en scène »
- Monsieur Francis VENYS, représentant l'association « Souvenir Français »

**Article 2** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Peymeinade le 14 mars 2016

Le Maire,

M. Gérard DELHOMMEZ

